

Café géographique du 19.01.05

MIGRATIONS ET FRONTIERES EN AFRIQUE : *quelles représentations ?*

Débat introduit et animé par

Alain BONNASSIEUX

(Université de Toulouse – Le Mirail)

Les **migrations** en Afrique subsaharienne sont très importantes, la mobilité est grande au sein des pays et sur le plan international : à la fin des années 90, 11% de la population totale de l'Afrique de l'Ouest, Nigeria non compris, résidait dans un pays de la région autre que son pays natal. Dans leurs trajectoires, les migrants sont confrontés à des **frontières** matérielles et immatérielles. Les premières concernent les délimitations entre les territoires des Etats et entre l'Afrique et les pays du Nord. Les secondes sont relatives aux normes et règles, rigides ou flexibles, qui permettent la transgression des espaces sociaux, l'exercice de certaines activités. Sur la longue durée la prégnance des **représentations** de la frontière mais aussi des migrants a beaucoup varié en fonction des changements des contextes politiques, économiques et sociaux.

Les frontières nationales, fixées à l'époque coloniale sans tenir compte des réalités socioculturelles ni des potentialités des territoires, ne font sens que depuis quelques décennies. Elles ont une portée relative pour les groupes ethniques répartis sur plusieurs Etats, dont les membres partagent les mêmes références. Les disparités qu'elles ont créées et les politiques de développement qui ont été menées furent un facteur déterminant des migrations internationales, qui ont été une des réponses à l'inégalité des ressources entre Etats et régions. Leur ampleur en Afrique de l'Ouest, entre pays sahéliens enclavés et pays côtiers, a contribué à modifier la répartition de la population, notamment entre Burkina Faso et Côte d'Ivoire. Longtemps, la circulation des migrants vers les pays en expansion n'a pas été entravée et des normes flexibles ont favorisé emploi et accès à la terre. Force de travail et savoir-faire des migrants, souvent relégués dans des activités faiblement rémunérés et peu valorisés, étaient recherchés. **Dans ce contexte favorable, migrations saisonnières et pluriannuelles se sont fréquemment transformées en migrations d'établissement.**

La situation a profondément changé, surtout depuis le début des années 80 : crise économique et sociale, affirmation des identités nationales et territoriales. Dans de nombreux pays, de l'Afrique de l'Ouest à l'Afrique Australe, les représentations de l'étranger se sont dégradées et les obstacles à leur circulation se sont multipliés. Des mesures restrictives ont été prises pour limiter l'emploi et l'accès à la terre des migrants. Les retours forcés dans

les pays d'origine ont pris de l'ampleur, comme au Nigeria et en Côte d'Ivoire. La multiplication des contraintes sur le parcours des migrants permet-elle de conclure qu'en Afrique aujourd'hui il y a une affirmation **des frontières perçues comme des obstacles à la circulation des migrants ?**

La mobilité des populations, qui s'amplifie dans un contexte d'incertitude et de précarité, pose question. Les parcours des migrants évoluent et les articulations entre territoires qu'ils pratiquent de part et d'autre des frontières se renforcent. L'attrait des **espaces frontaliers** s'accroît (périphérie du Nigeria ou du Sénégal) à cause des opportunités économiques offertes par la disparité des monnaies et le contournement des règles qui régissent les échanges. De plus en plus de jeunes sont prêts à prendre des risques pour franchir les barrières toujours plus difficiles à **l'entrée des pays du Nord**. Les images de la réussite de migrants au Nord, matérialisés par des investissements et l'argent envoyé au pays, le dynamisme des réseaux transnationaux, l'expansion des nouvelles technologies de l'information et de la communication encouragent **la transgression des frontières**.

Alain BONNASSIEUX

(chargé de recherches, UMR Dynamiques Rurales, Université Toulouse le Mirail)

INTRODUCTION

L'ampleur des migrations en Afrique

Une grande mobilité sur le plan international et interne : 11% de la population d'Afrique de l'Ouest, hors Nigeria, résidait à la fin des années 90 dans un pays de la région autre que son pays natal (Club du Sahel) ; 30 à 40% des habitants de la région (hors Nigeria) ne résident plus dans leur district ou leur commune d'origine.

Principales destinations des migrants en Afrique :

- Afrique de l'Ouest : migrations du Mali-Burkina très importantes vers la Côte d'Ivoire, du Niger vers Libye et Côte d'Ivoire, de Guinée vers le Sénégal, du Sénégal vers la Gambie.
- Afrique centrale : flux en provenance du Tchad, Nigeria, Bénin vers Cameroun et Gabon.
- Afrique australe : du Mozambique, Lesotho, Zimbabwe (récemment), et aussi RDC et même d'Afrique de l'Ouest vers l'Afrique du Sud.
- Migrations internes : du fait des migrations internationales et internes (Baoulé), les allogènes sont devenus majoritaires dans l'Ouest et le S.W. de la Côte d'Ivoire autrefois peu peuplés. Au Burkina Faso, dans certaines provinces de l'Ouest où il y a eu une expansion de la production cotonnière, les Mossi sont devenus majoritaires.
- La croissance urbaine dans tous les pays a été alimentée en large partie par l'exode rural.

Types de migrations :

- migrations de *travail* pour accéder à de meilleures conditions de vie.
- migrations *forcées* à cause de conflits, de crise économique et sociales (cas du Nigeria), de la sécheresse, de la dégradation de l'environnement, de la misère...

Les différents types de frontières

Frontières matérielles et immatérielles :

- Lorsqu'on évoque les frontières *matérielles*, on pense aux lignes de démarcation entre Etats à l'intérieur du continent et entre l'Afrique et les autres continents. Le tracé de ces frontières nationales est bien délimité. Mais à l'intérieur des Etats, les migrants sont confrontés à des frontières dont le tracé est moins perceptible et pourtant significatif.

- Les frontières *immatérielles* : par exemple des frontières qui évoluent entre les espaces des villes et des campagnes, ou des frontières implicites entre certaines régions où certaines ethnies exercent un pouvoir dans la maîtrise de l'espace. Dans celles-ci, les migrants qui viennent d'ailleurs et appartiennent à d'autres groupes ethniques sont considérés comme des étrangers par rapport aux autochtones et n'ont pas les mêmes droits d'accès à la terre.

- Les frontières *encore plus immatérielles* sont liées à certaines normes sociales et culturelles. Elles constituent pour certaines catégories de la population, les femmes par exemple dans certaines ethnies, des limites difficiles à franchir quand certaines conditions ne sont pas réunies. Ainsi là où les femmes disposent d'une faible autonomie (religion, poids des coutumes), elles ne peuvent se déplacer souvent qu'avec leur mari ou des parents.

L'observation des évolutions dans la durée montre que la prégnance des différentes représentations de la frontière mais aussi des migrants a beaucoup varié en fonction des changements des contextes politiques, économiques et sociaux.

Les frontières nationales sont récentes

- Dans l'Afrique *précoloniale*, la notion de frontière en tant que ligne de démarcation entre plusieurs territoires n'existait pas vraiment. Il y avait plutôt des aires d'influence des ensembles socio-politiques, et un emboîtement, voire une sédimentation, de ces différents ensembles. Les plus importants laissaient souvent une grande autonomie aux formations politiques plus localisées qui gardaient leur propres zones d'influence.

- Des différences fortes existent entre les limites de ces formations pré-coloniales et le modèle des frontières étatiques *coloniales* liées aux formations politiques centralisées de type jacobin que nous connaissons. Il y a une certaine façon d'imposition de ce modèle, particulièrement dans l'Afrique francophone avec la colonisation. Ces frontières de territoires, devenus ensuite des Etats, ont été fixées souvent tardivement à l'époque coloniale, (cas du Burkina Faso et ses voisins en 1947, cas du Sénégal en 1933).

Caractéristiques de ces frontières nationales, imposées par le colonisateurs sans tenir compte des particularités socioculturelles et des disparités de ressources entre les territoires :

- *Division et regroupement socioculturels* : la première observation qui vient à l'esprit, mais qui n'est pas forcément la plus importante, c'est qu'elles ont eu pour effet de *diviser* des ensembles socioculturels (ou groupes ethniques) qui présentaient une certaine homogénéité. La seconde observation, qui n'est sans doute pas la plus évidente, mais qui a probablement plus d'importance, c'est qu'elles ont eu pour effet de *regrouper* dans un même espace des populations, des ethnies qui avaient de fortes différences entre elles au niveau de leurs modes d'organisation, de leurs croyances, de leurs langues.

Ces regroupements ont posé plus de problèmes et suscité plus de conflits que les divisions au sein des groupes créés par les frontières (par exemple au Nigeria, au Tchad, au Soudan, etc.). Les divisions ont causé moins de problèmes, parce que les frontières qui séparent les groupes ethniques ne font pas beaucoup sens pour elles et que les membres de ces groupes ont fait souvent preuve d'une grande capacité pour les transgresser.

- *Déphasage avec les espaces d'échanges anciens* structurés autour de réseaux marchands. (Dioula, Haoussa, Diakhanké en Afrique de l'Ouest). Dans leur fonctionnement, la notion de

contrôle des hommes qui appartiennent au réseau, à partir du respect de règles partagées, est plus déterminante, que celles liées au contrôle de l'espace. Ces réseaux, qui existent depuis l'époque pré-coloniale, sont parvenus à adapter leurs trajectoires à l'évolution sur une échelle transnationale des flux de marchandises.

- *Disparités de ressources* : L'instauration de frontières a créé de fortes inégalités entre les ressources matérielles, humaines de certains territoires. Il y a de grandes disparités en Afrique entre les Etats sur le plan des écosystèmes, des potentialités agricoles, des richesses minières, de la répartition de la population. Ces inégalités sont flagrantes en Afrique de l'Ouest entre Etats sahéliens enclavés avec des écosystèmes fragiles et des Etats côtiers ouverts sur l'extérieur et qui disposent d'importantes potentialités sur le plan agricole et/ou énergétiques. Les politiques menées depuis l'époque coloniale ont souvent aggravé ces disparités. Ces disparités ont été un facteur déterminant des migrations internationales.

Disparité des ressources et expansion des migrations internationales

Une modification significative de la répartition de la population : les migrations ont été des réponses à l'inégalité des ressources entre les Etats et les régions, leur ampleur en Afrique de l'Ouest, entre les pays sahéliens et les pays côtiers, a contribué à modifier la répartition de la population entre plusieurs d'entre eux, particulièrement entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire et au profit de ce pays.

Les entités d'immigration, qui regroupaient en 1960 31 % de la population régionale et 48% du PNB sur 30 % de la superficie totale d'Afrique de l'Ouest (hors Nigeria) regroupent 51 % de la population et 66% du PNB. La densité moyenne y est 2,4% plus élevée que celle des zones d'émigration et le PNB y est 80 % plus élevé que dans les zones d'émigration.

La faible prégnance des frontières en tant qu'obstacles à la migration : longtemps, la circulation des migrants vers les pays en expansion dotés de ressources importantes s'est réalisée sans difficultés aux frontières.

La migration a été organisée, sollicitée par certains Etats. L'installation des migrants a été encouragée, notamment sur les fronts pionniers agricoles, par des normes flexibles facilitant l'accès à la terre. Le développement de ces espaces requérait une main d'œuvre importante dans le contexte d'une agriculture faiblement mécanisée. Un des moyens utilisés pour sécuriser l'installation de cette main d'œuvre de migrants peu payés est de lui concéder un droit d'usage sur des lopins de terre pour qu'elle puisse faire des cultures vivrières. L'apport du savoir-faire, de la force de travail des migrants était recherché en ville où ils étaient relégués le plus souvent vers des emplois peu valorisés et faiblement rémunérés.

L'étranger avait des droits inférieurs aux nationaux. Mais dans bien des contextes surtout ruraux où les communications avec l'extérieur étaient peu développées, on accueillait facilement l'étranger, parce que cela faisait partie des traditions locales d'hospitalité et aussi parce qu'on pouvait du fait de la mobilité se retrouver à son tour en position d'étranger ailleurs. Dans beaucoup d'espaces la différenciation ethnique avait plus d'importance que la différenciation nationale, l'étranger c'était celui qui n'avait pas les mêmes coutumes.

Dans ce contexte favorable, les migrations saisonnières et pluriannuelles se sont fréquemment transformées en migrations d'établissement.

L'accroissement des obstacles à la migration depuis les années 80

Dans un contexte de crise économique et sociale et d'affirmation des identités, les représentations de l'étranger se sont dégradées.

Les crises économiques et sociales : notamment la crise d'un modèle de développement fondé sur l'expansion des cultures de rente et des produits miniers (baisse du prix des produits exportés et endettement des Etats, instauration de plans d'ajustements structurels qui ont des conséquences négatives sur l'emploi et le pouvoir d'achat). Dans ce contexte, "l'étranger", "le migrant" ont été perçus de plus en plus comme des concurrents pour l'obtention d'emplois en ville, ainsi que pour l'accès à la terre. Les processus de stigmatisation des étrangers se sont accrus, parce que les immigrants sont souvent pauvres et que la pauvreté est perçue comme l'un des causes majeures de l'accroissement de l'insécurité.

L'affirmation des identités nationales et territoriales : la crise renforce l'identité nationale souvent sur une base restrictive. En Côte d'Ivoire, la notion d'Ivoirité fondée sur la valorisation de l'autochtonie est devenue populaire dans un contexte de baisse généralisée du niveau de la population. Il y a eu aussi affirmation des identités territoriales et locales. Mais les figures de l'étranger varient selon les contextes et les espaces.

La multiplication des mesures et des pratiques qui limitent l'emploi des étrangers : elles ont été mises en œuvre sur le plan national et au sein des pays entre autochtones et allochtones ou allogènes. Il s'agit de mesures officielles prises par les dirigeants des Etats, mais aussi des Etats fédérés comme au Nigeria. Il y a eu aussi une évolution des normes au sein des sociétés : par exemple dans des contextes fonciers tendus, il est devenu de plus en plus difficile pour les migrants d'avoir un droit d'usage de la terre pour une longue durée. Ceux qui sont les plus visés dans le cadre de ces évolutions sont les non nationaux.

L'accroissement des entraves à la circulation des migrants lors de leurs déplacements, lors du passage des frontières. La baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires et des forces de l'ordre a provoqué un accroissement de pratiques de corruption et de racket, qui existaient déjà, et dont les immigrants sont souvent victimes.

L'augmentation du nombre d'expulsions et de retours forcés : Ghana (1969 : Nigériens, Nigériens), Nigeria (1983-85 : 2 millions en 83 dont une majorité de Ghanéens), Sénégal-Mauritanie (1989), Côte d'Ivoire (depuis 1999, 600 000 Burkinabé dont 360 000 depuis 2002), Gabon (80 000 en 1995), Libye, Djibouti, Afrique du Sud, etc.

Un certain de migrants contraints de revenir dans l'urgence dans leur pays d'origine et sans y avoir d'attache se retrouvent dans *des situations qui s'apparentent à celles des réfugiés*.

Les frontières comme obstacles à la circulation des migrants ?

L'évolution relative des trajectoires migratoires au sein du continent : on assiste à une diminution des flux vers certaines destinations (Nigeria, Côte d'Ivoire, Ex Zaïre). De nouvelles destinations prennent de l'importance ou reprennent de l'importance, par exemple le Ghana pour les Burkinabé. Des pays d'immigration deviennent des pays d'émigration : Nigeria, Sénégal. Il y a un rééquilibrage des flux au niveau international et au niveau interne, ainsi qu'un développement de migrations de retour. Les migrants contraints au retour sont confrontés à des problèmes d'intégration dans des milieux d'origine qu'ils ne connaissent pas. Les évolutions des trajectoires migratoires se réalisent souvent sans abandon des espaces où des membres de la diaspora sont installés.

La mise en réseau des entreprises des migrants sur un espace transnational est un moyen de lutter contre l'insécurité économique et sociale sur plusieurs types d'espaces.

- *L'élargissement des territoires et la diversification des activités des migrants* constituent une des stratégies pour faire face à la diminution des ressources dans une partie des espaces qu'ils ont investis. Cette "*multiterritorialité fonctionnelle*" contribue à l'affirmation des positions des migrants. Les migrants Sénégalais originaires du Saloum au centre du pays et qui se sont installés en Hte-Casamance dans la forêt de Pata pour faire face aux problèmes rencontrés par la culture arachidière, ont diversifié leurs activités (élevage, transport, immobilier, commerce). Ainsi, ils ont monté des boutiques de l'autre côté de la frontière en Gambie et aussi dans les villages de Haute-Casamance. Les bénéfices du commerce transfrontalier avec la Gambie ont contribué à la diversification de leurs investissements.

- *La circulation de la main d'œuvre et des capitaux a lieu dans le cadre d'entreprises fondées sur des réseaux lignagers, familiaux, ethniques*, au sein desquels le partage de mêmes normes sur le plan social, culturel, religieux, joue un rôle très important. Ainsi, dans la forêt de Pata, les migrants sans moyens sont devenus les relais des commerçants basés dans l'espace d'origine du Saloum et des migrants riches installés dans la forêt.

- *Cette mobilité permet aux migrants de maintenir et d'améliorer leurs positions sur plusieurs types d'espaces*. Par exemple l'accès à une main d'œuvre peu coûteuse a contribué à l'amélioration de la situation des exploitations agricoles détenues par les Burkinabé par rapport à celles des Ivoiriens dans un contexte de crise de l'économie de plantation en Côte d'Ivoire. Les gains de ces exploitations ont été en partie réutilisés dans la création d'exploitations agricoles par les Mossi dans l'Ouest du Burkina Faso, principales régions d'expansion de la production cotonnière. Les ressources transférées dans les zones de départ des migrants, dans les terroirs saturés et appauvris du Centre du Burkina Faso, ont été d'un appoint appréciable pour assurer la sécurité alimentaire. Les sommes transférées servent aussi à payer la scolarisation des enfants au pays.

L'attractivité accrue des espaces frontaliers dans les zones où il y a une grande diversité des règles et des normes :

- *les espaces périphériques* de certains Etats constituent une ressource dont l'importance croît dans un contexte d'incertitude. Tous n'ont pas la même importance. Certains jouent un rôle déterminant à cause de l'importance des échanges : Niger/Nigeria ; le Bénin est un Etat entrepôt pour le Nigéria, la Gambie pour le Sénégal. Cela s'explique par :

- . la diversité des règles de part et d'autre de la frontière qui régissent ces échanges ;
- . la diversité et de la fluctuation des monnaies utilisées ;
- . la possibilité de les transgresser, d'avoir ou de faire passer des produits à moindre coût.

- Toute une économie qui contribue au dynamisme des espaces frontaliers se crée autour de la *circulation des marchandises à bas prix*. Ainsi, le prix du litre d'essence, près de 5 fois inférieur au prix officiel dans espaces frontaliers des Etats en bordure du Nigeria (Niger), a été un facteur important du développement du transport par mini-cars et du micro-commerce.

- *Ces territoires mouvants* se créent dans les espaces périphériques proches des principales zones d'activités économiques, comme au Bénin, où la frontière est proche de la capitale, Cotonou. Ils émergent aussi dans les régions où l'Etat est peu présent. Dans ces zones considérées comme marginales, le *commerce transfrontalier* est le facteur structurant (Haute Casamance). Celui-ci exerce une forte attractivité pour une diversité d'acteurs :

- . pour les populations des régions proches. Les migrations saisonnières des agriculteurs s'amplifient en saison sèche pour faire du commerce ;
- . pour les jeunes en quête d'emploi ;
- . pour les "déflatés", les salariés qui ont besoin de compléter leurs revenus, comme beaucoup de citoyens au Bénin ;

. pour les fonctionnaires, les douaniers qui s'enrichissent lors des arrangements avec les usagers de la frontière.

Les réseaux transfrontaliers structurés : beaucoup de ces acteurs de la frontière mènent des activités individuelles de faible rendement., mais beaucoup s'insèrent aussi dans des réseaux dirigés par des commerçants, des notables religieux, où ils ont une position subordonnée.

- *Les rapports de clientèle* caractérisés par des rapports personnalisés entre patrons et employés avec des relations de services et de protection sont à la base du fonctionnement de ces réseaux. Ils mobilisent une main d'œuvre importante pour différentes tâches : achats de produits dans les villages, manutention, convoyage de marchandises, revente au détail, etc.

- *Les facteurs ethniques, socioculturels et religieux* jouent un rôle déterminant dans l'homogénéisation des réseaux. L'utilisation d'une même langue, parlée de part et d'autre de la frontière (le Haoussa au Niger et Nord-Nigeria) est un facteur important de communication. Ces éléments contribuent à entretenir la confiance dans des transactions effectuées en dehors des règles officielles et souvent fondées sur l'oralité.

- *La structuration des réseaux* avec des nœuds situés de part et d'autre de la frontière. Ceux qui sont bien placés au sein des réseaux ont des activités des deux côtés, comme les Saloum qui ont des boutiques en Gambie et au Sénégal. Les grands commerçants haoussa au Niger ont des correspondants dans les grandes villes du Nord Nigeria avec lesquels ils ont des relations de longue date. Il y a une forte capacité d'intégration des réseaux, notamment de maîtrise de l'ensemble des activités liées au commerce de marchandises (achat, crédit, transport, commerce). Certains occupent des positions fortes, voire de quasi-monopole sur certains secteurs d'activités..

- *Ces réseaux sont souvent en phase avec des espaces d'échanges qui existent depuis l'ère précoloniale et dépassent les territoires étatiques.* La tolérance relative des autorités étatiques face à cette économie fondée sur la transgression des espaces frontaliers contribue à l'intensification des activités, procure des recettes aux Etats et crée des emplois.

- *La situation des migrants :* l'accroissement de la circulation et de la mobilité sur des espaces transnationaux, d'une part ne constitue qu'une solution partielle à l'insécurité économique et sociale, d'autre part ne permet pas une promotion ou une autonomisation des catégories en position d'infériorité pour lesquelles la migration à l'étranger a été longtemps perçue comme une stratégie pour améliorer ou changer de statut en prenant une distance par rapport aux appartenances communautaires. La situation des nombreux migrants qui constituent la main d'œuvre des réseaux est souvent précaire, bien qu'elle ne soit pas figée. Par exemple à Dakar, la filière d'approvisionnement en charbon de bois, contrôlée en grande partie par les Guinéens, rapporte beaucoup d'argent. Mais son fonctionnement est très hiérarchisé, les bénéfices sont inégalement répartis. Patrons charbonniers et coxeurs¹ tirent de leur monopole des bénéfices considérables. Les Sourga² et les détaillants, qui se situent au bas de l'échelle, gagnent peu d'argent et demeurent dans une situation de soumission.

L'essor des migrations ou des envies de migrer en dehors de l'Afrique

Les nouveaux migrants : dans un contexte où le passage des frontières est jalonné d'obstacles de plus en plus difficiles à franchir, l'envie de partir est de plus en plus forte à cause de la stagnation, voire la dégradation des conditions de vie dans de nombreux pays. Cette envie de partir est souvent le fait de jeunes qui n'ont pas le profil du migrant ordinaire

¹ Coxeurs : commerçants intermédiaires qui achètent les chargements de charbon et les revendent aux détaillants

² Sourga : ceux qui exploitent le bois et produisent le charbon pour le compte des patrons

en Afrique (rural, faible niveau d'instruction), mais qui ont fait des études et n'arrivent pas à avoir un emploi salarié à la mesure de leurs ambitions. Bien que les femmes migrent plutôt à l'intérieur des pays, des campagnes vers les villes, leur contribution à la migration internationale augmente (cas du Sénégal).

Le désir de partir est alimenté par plusieurs facteurs :

- Réussite et investissements réalisés par les migrants, notamment dans l'immobilier (cas des Sénégalais de l'étranger à Dakar).

- Dynamisme de nouveaux migrants animés d'un véritable esprit d'entreprise : jeunes instruits, femmes d'affaires migrantes, qui explorent de nouveaux créneaux.

- Transfert de fonds de la diaspora africaine en Europe, sommes très élevées, bien supérieures à l'aide au développement dans certains pays. Avoir un ou plusieurs parents en Europe constitue une ressource importante, voire déterminante pour de nombreuses familles en ville et dans certaines régions rurales où les taux d'émigration sont élevés. La multiplication des systèmes de transfert d'argent, notamment avec Western Union, les modes règlement de dépenses courantes par des membres de la diaspora suite à des accords entre commerçants en Europe et en Afrique sont des éléments importants de ces flux.

- Le progrès des communications (téléphones portables, Internet, cyber-cafés, cartes pré-payées, télécentres) permet de discuter entre parents et amis en Europe et en Afrique, de faire des connaissances, d'identifier des pistes de départ, de trouver un mari ou une épouse.

- Les images mythifiées de l'Europe portées par les médias (sommes fabuleuses gagnées par les footballeurs), les récits des parents installés dans les pays du Nord.

Le Nord inaccessible ? Il semble se rapprocher du Sud à cause du développement des technologies de communication, des transferts de fonds, du dynamisme des réseaux à une échelle internationale. En même temps, il est de plus en plus inaccessible.

- *L'obstacle des visas* : les frontières sont de plus en plus difficiles à franchir pour les catégories de migrants qui ne présentent pas des garanties suffisantes de ressources et d'emploi pour obtenir un visa. L'obtention du visa constitue la première barrière à franchir. Comme les visas ne sont accordés qu'à une minorité, les systèmes parallèles fondés sur des réseaux relationnels et la corruption pour obtenir un visa se développent. L'obtention d'un visa ne garantit pas nécessairement l'entrée sur le territoire, à l'arrivée dans les aéroports des pays de l'Espace Schengen. Un nombre croissant de voyageurs qui viennent d'Afrique sont refoulés parce qu'ils sont identifiés comme des immigrants clandestins potentiels.

- *Les risques sont considérables* du fait de ces contraintes : de nombreux jeunes africains prennent pour entrer en Europe par des voies détournées. C'est le cas des ressortissants d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique Centrale qui tentent de gagner l'Europe par voie maritime en passant par le Maroc ou la Libye. Le passage de la frontière contraint à passer plusieurs obstacles où le risque est chaque fois très élevé :

. racket des passeurs, des intermédiaires, des forces de l'ordre sur le parcours ;

. obstacles physiques avec la traversée du Sahara et des accidents parfois meurtriers ;

. stigmatisation des subsahariens en tant que noirs et sans papiers au Maroc et en Libye, et vulnérabilité accrue par rapport aux différentes formes d'exactions et de corruption ;

accidents mortels lors de la traversée Afrique/Europe (4000 morts depuis quelques années) ;

. risque d'être arrêté et refoulé à l'arrivée ;

. risque accru d'être expulsé lorsqu'on est « Sans papier » (objectifs de reconduite à la frontière en hausse : 20 000 en 2005 selon De Villepin).

Compte-rendu de l'introduction établi par **Jean-Marc PINET**
à partir des notes fournies par **Alain BONNASSIEUX**

DEBAT

1. Pascal Michel (animateur des cafés géo) : *Qu'en est-il de l'immigration au niveau de l'Afrique de l'Est où existent aussi d'importants mouvements de personnes (cas des populations Rwandaises vers la république démocratique du Congo - RDC) ?*

Alain Bonnassieux : Cette remarque est vraie. Je ne suis pas un spécialiste de cette partie de l'Afrique. Néanmoins le Rwanda a connu des vagues migratoires parce que c'est un petit pays très peuplé. La forte densité de la population était une des causes de la migration ainsi que la présence régulière de conflits armés entre populations.

Un doctorant Burundais : La migration en Afrique de l'Est est un phénomène ancien. Il existait des mouvements de populations entre le Rwanda et l'ex Zaïre depuis près d'un siècle. Les populations "Banianmouléké" actuellement présentes sur le territoire de la RDC sont parties du Rwanda pour travailler dans les mines. Les migrations observées actuellement entre le Burundi, le Rwanda, l'Ouganda et la RDC sont essentiellement dues à la présence de conflits armés.

2. Les réseaux de passage des migrants de l'Afrique du Nord vers l'Europe sont liés à un système de mafia mis en place pour faciliter le passage. Quel est le montant de la traversée du détroit de Gibraltar ?

A. B. : Pas assez d'informations sur ce point précis. Mais il y a bien des réseaux de passeurs dans des pays comme le Maroc et la Tunisie. Un doctorant marocain ici présent, qui travaille sur la thématique de l'immigration, pourrait donner plus d'informations.

Un doctorant marocain : La notion de mafia est un fantasme formulé régulièrement autour du passage des clandestins en Afrique du Nord. Le montant du passage peut varier de 1500 à 2000 euros. Il n'y a pas à proprement parler de mafia spécifiquement organisée autour du trajet des migrants. Le passage des clandestins est généralement assuré par de petits pêcheurs et par des trafiquants de drogue et de passeports. Au niveau des petits pêcheurs, le prix du passage est moins cher : il va de 300 à 1000 euros, mais cela comporte de nombreux risques. Des accidents mortels sont fréquemment observés aux abords des côtes espagnoles ou italiennes. Les candidats à l'immigration viennent de divers pays. Le contingent le plus important vient de l'Afrique subsaharienne et du Nord.

3. Quelle est la situation démographique actuelle en Afrique et en quoi joue-t-elle sur les migrations ?

A.B. : La population africaine augmente au rythme de 2 à 3 % par an. Ce chiffre est variable d'un pays à l'autre. Le Nigeria a le plus fort taux d'accroissement de la population. L'augmentation de la population africaine pose d'énormes problèmes aux Etats africains. Les problèmes les plus récurrents sont le chômage, la sécurité, l'éducation et la santé. Les jeunes sont les premières victimes de cette situation.

L'accroissement démographique est une des raisons qui pousse à la migration. Mais à part le poids de la population, la migration génère la construction de nombreuses représentations positives. Elle est présentée comme une voie de "réussite" et un moyen d'émancipation. Dans les sociétés traditionnelles africaines, les règles d'organisation de la vie économique et sociale sont profondément dirigées par les aînés. Les cadets partent souvent "à l'aventure" pour avoir des ressources mais aussi pour se libérer du carcan social.

4. *Le commerce inégal sur le plan mondial pourrait aussi être une cause de départ. Par exemple pour les fermiers camerounais, victimes de l'importation des abats de poulets de la France ; ce commerce a eu comme effet la disparition de 60 fermiers camerounais.*

A.B. : L'impact du commerce international sur les économies des pays d'Afrique est indéniable. Exemple: le coton africain en crise à cause des subventions accordées par les USA à leurs producteurs de coton. L'une des causes de la précarité dans de nombreux pays africains est la détérioration des termes de l'échange et le manque de débouchés pour certains produits africains. Les Etats n'arrivant pas assurer un emploi et un bien être aux population assistent à la saignée humaine occasionnée par le départ des ressources humaines vers d'autres destinations.

5. *Quels sont les liens de solidarité et d'insertion des immigrés dans les pays d'accueil ? Existe-t-il des liens de solidarité entre migrants ?*

A.B. : Il existe des liens de solidarité entre les migrants. Ce lien est le plus souvent construit sur la base d'une appartenance lignagère ou familiale. Ainsi les burkinabé en Côte d'Ivoire. Le lien est aussi construit à partir de "l'identité d'aventurier". Des personnes venant de pays ou d'horizons divers se retrouvent souvent à l'étranger pour vivre ensemble. Ce regroupement obéit à la règle "nous sommes tous étrangers, donc nous sommes frères". En fait, ce mode de solidarité est construit dans la quête d'une protection. A l'étranger, le collectif est plus fort que l'individu. Avec le temps, on constate un effritement du premier cercle d'immigrés. Un processus d'intégration est observé avec les mariages mixtes et l'adoption de la langue et des habitudes locales. Ce constat est aussi vrai pour l'Afrique que pour la France.

6. Michel Poinard (professeur de géographie à l'UTM) cite le cas du Cap Vert en Afrique : les conditions géographiques de ce pays favorisent la propension à la migration. La migration est la première ressource du pays. Cette situation est ancienne. Pendant la colonisation, les capverdiens ont été des élites dans l'exploitation de certaines colonies portugaises. Aujourd'hui les ressources rapatriées par les migrants placent ce pays à un niveau supérieur par rapport à des pays continentaux dotés de fortes potentialités de développement.

7. *Comment vivent les immigrés en France ?*

A.B. Il existe une diversité de communautés d'immigrés en France. C'est difficile d'apporter une réponse à cette question. Néanmoins, la présence des immigrés participe à la construction de représentations positives auprès des parents et amis restés en Afrique. Le développement des nouvelles technologies de communications comme l'Internet, des banques de transfert de fonds (Western union) et le boom de la téléphonie en Afrique sont autant de moyens qui permettent aux migrants de maintenir le contact avec le pays d'origine.

8. M. Poinard : *qu'en est-il de la réinsertion des immigrés dans leur pays de départ ?*

A.B. : Les politiques d'appui au retour des immigrés ont eu des impacts limités. Qu'elles soient menées en France ou en Afrique, les politiques n'ont pas eu les résultats escomptés car les migrants participent à l'investissement collectif local. Dans certaines régions d'Afrique, les fonds envoyés par les migrants constituent l'essentiel des ressources locales. C'est notamment le cas de certaines zones du Mali et du Sénégal. La migration, en dépit des politiques de retour, continue d'avoir une représentation positive auprès des populations.

9. Une étudiante : *"La peur de l'étranger" en France ? Les étrangers sont perçus injustement comme étant des prédateurs de l'économie et des emplois des français. Peu de personnes font référence à l'histoire avant d'afficher leur réticence envers les étrangers. L'histoire de la France renseigne que beaucoup de français ont une origine étrangère.*

A.B. : La peur de l'étranger est une question complexe et délicate. C'est un sentiment assez répandu dans l'opinion publique, entretenu par certains discours politiques. La peur de l'étranger pourrait être due au développement des problèmes d'intégration des français eux-mêmes dans la vie économique de leur pays.

En France, les immigrés vivent souvent en communauté comme tel est le cas en Côte d'Ivoire. Il existe donc un problème d'intégration. Celui-ci peut être exacerbé en cas de conflit. La Côte d'Ivoire, au travers de la crise actuelle stigmatise cette situation.

10. La crise entre le Sahara Occidental et le Maroc ?

Un docteur marocain : Pour comprendre ce conflit, il faut nous plonger dans l'histoire de la royauté marocaine. Le Sahara Occidental tout comme la Mauritanie faisaient partie du royaume chérifien. A la faveur de la colonisation, le Sahara Occidental a été occupé par l'Espagne. Lors de l'indépendance du Maroc en 1956, le roi Mohamed V a voulu réintégrer le Sahara Occidental dans le Maroc. Les rivalités algéro-marocaines et la présence d'énormes potentialités de pêche sont les principales raisons de la pérennité de ce conflit.

11. Un agronome (ayant séjourné longtemps en Afrique) revient sur la construction arbitraire des frontières. Quel est le rôle des organisations africaines inter-régionales ?

E.B. : Il existe des organisations en Afrique comme l'OUA et l'Union africaine, ou la CEDEAO en Afrique de l'Ouest. Concernant la gestion des frontières, l'OUA créée en 1963 a décidé de ne pas revoir le tracé des frontières même si celui-ci est imparfait. Même si l'ensemble des organisations africaines vise un objectif d'intégration, force est de reconnaître que la tâche est loin d'être accomplie. L'insuffisance des ressources économiques apparaît comme étant le principal facteur de stagnation ou de replis de certaines organisations.

Sur le plan informel cependant, les anciens circuits d'échanges, établis avant la colonisation, continuent à mobiliser assez de populations venant de pays différents. A ce niveau, l'intégration sur le plan informel est plus avancée en Afrique que celle signée officiellement par les Etats.

12. Pascal Michel (animateur des cafés géo) : Certains types de population en Afrique, par leur pratique traditionnelle, transgressent les frontières. C'est le cas des nomades.

E.B. : Les populations nomades sont encore présentes en Afrique. On les rencontre entre autres dans des pays comme le Mali, le Niger, l'Algérie, etc. L'instauration des frontières par le colonisateur a fortement perturbé leur mode de vie. Des conflits armés ont souvent opposé ces populations à des gouvernements comme ceux du Mali ou du Niger. Les problèmes d'intégration des populations nomades dans les schémas d'aménagement territoriaux ont été une des bases des conflits.

Aujourd'hui, l'on assiste à des phénomènes de recomposition au niveau des activités des populations nomades. Beaucoup se sont sédentarisées en devenant des agriculteurs et des éleveurs. Certaines par contre, dans le souci de perpétuer les traditions ancestrales, ont opté pour des départs vers des zones à peuplement très faible où elles développent des stratégies d'expansion dans l'espace.

13. Jean-Marc Pinet (animateur des cafés géo) : Les migrations entre Afrique et Europe nous sont familières, mais sont minoritaires : 80% des migrations se font à l'intérieur de l'Afrique. S'agit-il toujours de migrations ? ou de mobilité ? quelle différence ?

D'autre part, par rapport aux frontières, peut-on parler en Afrique de "territoires nomades" au sens où l'entend Alain Tarrius ?

A.B. : Les deux termes migration et mobilité peuvent prêter à confusion. Le mouvement saisonnier (5 à 6 mois) régulier de la population d'un pays vers un autre, comme du Burkina

Faso vers la Côte d'Ivoire, est plutôt une migration car la population s'installe des deux côtés. La population qui migre cherche à mieux être dans le pays où elle s'installe. Il peut y avoir un retour ou non dans le pays d'origine.

Par contre, la mobilité est un déplacement ne demandant pas forcément une installation dans le pays. C'est aussi une capacité que mobilise une population donnée pour mieux assurer sa subsistance quotidienne. On l'observe au niveau des réseaux transfrontaliers en Afrique. *L'espace frontalier* construit de part et d'autre de la limite n'est pas un territoire nomade (au sens d'Alain Tarrius) qui ignore les frontières et se fonde surtout sur la mobilité. C'est plutôt territoire flexible, mouvant, où la présence de l'état est faible. En Afrique, on retrouve souvent la même population au niveau des espaces transfrontaliers. La présence de réseaux séculaires entre les individus permet en partie la pratique d'échanges. L'échange est aussi assujéti aux fluctuations de la monnaie et des conditions économiques de part et d'autre de la frontière. Cette situation peut entraîner des conflits, donc le réveil de l'Etat. Les espaces transfrontaliers du Bénin et du Nigeria illustrent cette situation.

14. J. M. Pinet : *Le débat s'est focalisé principalement sur les migrants "volontaires". Or la migration forcée (personnes déplacées, réfugiés) concerne plus de 8 millions de personnes en Afrique, soit environ le tiers des migrants.*

E.B. : La migration forcée, même si elle est une dimension de la migration, exige une étude particulière et n'a pas été intégrée dans cette présente communication. Ce pourrait être l'objet d'un autre débat ?

Compte-rendu du débat établi par **Oumar SANGARE**
(doctorant 3^o année, UMR Dynamiques rurales, U.T.M.)

ANNEXES

Les migrations : un enjeu passé et à venir

Les migrations internationales ne sont que l'un des aspects de la redistribution de la population dans l'espace régional de l'Afrique de l'Ouest. On estime de 30 à 40 pour cent des habitants de la région (hors Nigeria) ne résident plus dans leur district et leur commune d'origine, alimentant une grande mobilité au sein de chaque pays. Les migrations internationales et internes sont étroitement liées aux opportunités économiques. Les entités d'immigration, qui regroupaient en 1960 31 pour cent de la population régionale et 48 pour cent du produit régional brut sur 30 pour cent de la superficie totale, regroupent en 1990 51 pour cent de la population et 66 pour cent du produit régional brut total. La densité moyenne actuelle de ces zones d'immigration est 2,4 fois plus forte que celle des zones d'émigration et leur produit moyen par habitant est 80 pour cent plus élevé que celui des entités d'émigration.

Club du Sahel, Pour préparer l'avenir de l'Afrique de l'Ouest, OCDE (1999)

L'Afrique des pleins et des vides

Entre pleins et vides, l'Afrique est parcourue par d'innombrables courants migratoires, anciens et récents. « La mobilité des populations apparaît comme une constante de l'histoire Africaine... Toutes les formes de mobilité, volontaire ou forcée, pacifique ou violente, se superposent dans le présent comme dans le passé » (Pourtier, 2001). Certains espaces « pleins » nourrissent de longue date des courants migratoires alimentant de nouveaux fronts pionniers agricoles et surtout la croissance urbaine. Certains espaces « vides » se remplissent par des processus de défrichement, de conquête agricole.

François Bart (Dir), L'Afrique, continent pluriel, CNED SEDES (2003)

Grands réseaux et territoires trans-étatiques

L'amplification des transgressions de frontières a toutes chances de rester, avec de multiples avatars, un des traits majeurs de l'activité contemporaine. Rien ne permet de penser que cette accélération conduise à une remise en question des frontières : tout le monde a intérêt en effet à leur persistance. La fin des frontières marquerait en effet celle de nombre de profits : pas de contrebandiers sans douaniers ; plus de gros bénéficiaires si le risque disparaît. Ceci conduit à porter un regard nuancé sur le statu quo accepté en terme de frontières et sur l'intériorisation d'un Etat-nation qui doit garder assez de consistance pour justifier et rentabiliser le trafic et en avoir trop peu pour pouvoir le réprimer. Au-delà des réalités étatiques, estompées mais nécessaires, se mettent en place des zones d'influence moins visibles et parfois discontinues, chevauchant bien des frontières, qui ne sont pas nouvelles, certes, mais qui atteignent une ampleur inégalée. En quasi-totalité, il s'agit d'aires de réseaux commerciaux utilisant les disparités de réglementations et surtout les différences de taux de change entre les pays.

Alain Dubresson et Jean-Pierre Raison

L'Afrique subsaharienne, une géographie du changement, Armand Colin (1998)